

Votre contact

Julien VIAUD

JVConseilGP

+262693014132

julienviaud.conseilgp@gmail.com



DER

Document d'Entrée en Relation

2024

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

VIAUD Julien

91 Rue Francois de Mahy Résidence Jardins
d'Héva Appt 150
97410 Saint Pierre

Téléphone :

Email : julienviaud.conseilgp@gmail.com

INFORMATIONS

Consultant patrimonial membre du programme Filianse
www.filianse.com

Conseiller immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 24003468

(Consultable sur le site www.orias.fr).

Face à vous un professionnel qui s'engage à :

- => Respecter les dispositions réglementaires ;
- => Se comporter avec loyauté, compétence, diligence et agir avec équité au mieux de vos intérêts ;
- => Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences ;
- => S'enquérir de vos objectifs, votre situation globale, de votre expérience avant de formuler un conseil ;
- => Avoir recours si nécessaire à d'autres professionnels pour votre intérêt ;
- => Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision ainsi que les modalités de notre rémunération ;

Les Etapes de notre mission de conseil:

Etape 1: Présentation de mes Habilitations (Signature DER)

Etape 2: Découverte de vos objectifs et de votre situation

Etape 3: Analyse et détermination de mes missions (Signature du contrat cadre et des contrats d'application)

Etape 4: Présentation des solutions retenues

Etape 5: Document de synthèse des solutions retenues (Signature de la déclaration d'adéquation)

Etape 6: Validation et mise en place des solutions

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)

Membre de la CNCEF Patrimoine association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Nos conseils en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers, notre rémunération est constituée de commissions ou avantages monétaires ou non monétaires sur les instruments financiers que vous pourriez souscrire, en rapport avec la fourniture de notre prestation de conseil. Notre rémunération est versée par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations nous imposant une information claire et transparente à nos clients, une qualité de service ainsi que l'obligation d'agir au mieux des intérêts de nos clients.

Lorsque notre prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la « Lettre de Mission », et les montants précisés dans « la Déclaration d'Adéquation » qui vous seront soumis.

N° ORIAS : N°24003468

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF/CGP	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
3 COLONNES	Société Immobilière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
CORUM	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
EIFFEL	Société d'Investissement	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
FIDUCIAL	Société Immobilière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
HORIZON	Société de gestion de portefeuille	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Inter Gestion REIM	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
INTER INVEST	Société de gestion financière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
KYANEOS	Société Immobilière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
NORMA CAPITAL	Société Immobilière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
PERIAL	Société Immobilière	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SwissLife	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
U'WINE	Grossiste en vins	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Mandataire d'intermédiaire

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE (IAS)

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance (MIA)

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en qualité de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance (MIA) pour le compte de notre mandant INOVEA Epargne, dont le siège social est situé au 1025 Avenue Henri Becquerel – 10 Parc club du Millénaire 34000 Montpellier, RCS de Montpellier 831 870 522 sous le numéro ORIAS 17005591 en qualité de Courtier.

Notre mandant INOVEA Epargne est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et ne peut fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Notre mandant INOVEA Epargne ne détient pas de lien financier ou capitalistique avec les entreprises d'assurance listées ci-dessous. Notre mandant INOVEA Epargne a enregistré au cours de l'année précédente un chiffre d'affaires, au titre de son activité d'intermédiaire, supérieur à 33% de son chiffre d'affaires total réalisé au titre de l'ensemble de son activité de distribution avec l'entreprise SwissLife.

Notre prestation de conseil en assurance consiste à vous proposer, pour le compte de notre mandant, une prestation de conseil nous permettant de vous proposer un contrat cohérent en réponse à vos besoins et exigences.

N° ORIAS : N°24003468

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise
Numéros de polices : 127128662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Assurance ou Mandataire d'Intermédiaire d'assurance	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AGEAS	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
CORUM L'EPARGNE	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
ERES	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
SwissLife	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

FINANCEMENT

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS (IOBSP)

Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MIOBSP)

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en qualité de **Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (MIOBSP)**, pour le compte de notre mandant INOVEA Crédit, dont le siège social est situé au 1025 Avenue Henri Becquerel – 10 Parc club du Millénaire 34000 Montpellier, RCS de Montpellier 831 870 476 sous le numéro ORIAS 17005583 en qualité de courtier.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.

N° ORIAS : N°24003468

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 127128662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	2 000 000€	2 000 000€
Démarchage bancaire et Financier	2 000 000€	2 000 000€

Agent commercial

TRANSACTIONS IMMOBILIERES (SANS MANIEMENT DE FONDS)

Agent commercial sous la Carte T d'INOVEA Immobilier

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la carte professionnelle d'INOVEA Immobilier n° CPI 3402 2017 000 021 580 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Hérault le 27/09/2020, valable jusqu'au 26/09/2023.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise

Numéros de polices : 127128662

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Transactions immobilières	2 000 000€	2 000 000€

DURABILITÉ

Mon cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441

PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à une association professionnelle.

RÉMUNÉRATION

Combien ça coûte de faire appel à mes services ?

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens à vous rappeler mon rôle de Conseiller Financier.

Mon métier consiste à faire le point sur votre situation actuelle (patrimoniale, fiscale, sociale, juridique, etc..) et à répondre à l'ensemble de vos objectifs de vie (Préparation de la retraite, transmission de votre patrimoine, défiscalisation, acquisition immobilières etc)

A l'instar d'un médecin de famille, je vous accompagne sur le long terme.

J'interviens sur 2 aspects :

=> Le conseil à l'état pur (réalisation d'un Bilan patrimonial complet sur des missions confiées et définies en amont, puis prestation de suivi à l'année...) en toute neutralité. A ce titre, je me rémunère grâce à un forfait de base lié à l'analyse et au bilan patrimonial sur la mission confiée (variable selon la complexité de votre situation patrimoniale).

=> La mise en place de solutions préconisées validées par vos soins (la stratégie Patrimoniale doit-être coconstruite avec vous). Pour cette prestation, je suis rémunéré via les rétrocessions des partenaires sur les produits préconisés. Ces rétrocessions ne sont pas un coup supplémentaire pour vous mais une redistribution des frais financiers d'un produit commercialisé par un circuit de distribution différent.

Notre première rencontre est gratuite, il s'agit d'un rendez-vous de découverte.

Comme son nom l'indique, il a pour but de faire connaissance avec vous, votre situation, et les éléments qui composent votre patrimoine.

L'objectif de ce premier rendez-vous est de :

=> faire le point sur votre situation familiale et les dispositions juridiques prises (contrat de mariage, donation, testament...),

=> recenser l'ensemble des éléments constitutifs de votre patrimoine (immobilier, actifs financiers, flux, etc..),

=> et déterminer vos objectifs patrimoniaux

Tous ces éléments sont essentiels pour que je puisse estimer le temps de travail en fonction de la complexité de votre dossier.

Vous trouverez ci-dessous un exemple concret pour que vous ayez une idée de tarif, même si le temps passé varie en fonction de chaque client et de chaque dossier.

Mon taux horaire est de 100€/heure et un dossier simple représente 3 heures de travail soit un forfait de base de 290€ pour l'établissement d'un bilan Patrimonial.

Exemple de dossier simple = Famille non recomposée, sans société, avec un Patrimoine Immobilier < 3 biens

Un dossier plus complexe peut nécessiter une dizaine d'heures de travail et un bilan établit pour 1500€.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par mail ou courrier à :

- *Votre conseiller*:

VIAUD Julien

JV Conseil GP

Julienviaud.conseilgp@gmail.com

91 rue François de Mahy,

Résidence les Jardins d'Héva

Appt 150

97410 Saint-Pierre

- *INOVEA*

Service réclamation

55 Impasse Mac Gaffey

34070 Montpellier

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller ainsi que sont réseau s'engagent à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre de nos prestations, nous sommes susceptibles de procéder au traitement de données personnelles vous concernant, ce à quoi vous consentez.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données nous nous engageons à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre vous et nous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Vous êtes informé que vous avez le droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation

du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

Vous avez le droit si vous le souhaitez d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :